



DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

Matricule :

Section à remplir par le propriétaire ou le demandeur

Étape 1 : Propriétaire et adresse postale

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Téléphone :

Étape 2 : Demandeur (même que le propriétaire ☐)

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Téléphone :

Étape 3 : Entrepreneur (travaux réalisés par le propriétaire ☐)

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Téléphone :

Étape 4 : Localisation des travaux

Adresse : _____ Même que l'adresse postale ☐

Zone agricole : Oui ☐ Non ☐

Plaine inondable : Oui ☐ Non ☐

Présence d'un lac ou d'un cours d'eau sur le terrain ou adjacent à ce dernier: Oui ☐ Non ☐

Propriété desservie par l'aqueduc : Oui ☐ Non ☐

Propriété desservie par les égouts : Oui ☐ Non ☐

Adjacent à rue publique ou privée lotis et construite Oui ☐ Non ☐

Étape 5 : Date prévue des travaux

Date prévue du début travaux : _____

Date prévue de la fin des travaux _____

Étape 6 : Valeur des travaux

Valeur approximative des travaux (\$) _____

Étape 7 : Détails sur la construction projetée

Genre de construction : _____

Usage principal : Résidentiel ☐ Commercial ☐ Agricole ☐ Autre : _____

Détails sur le bâtiment projeté :

Frontage : _____ Profondeur : _____

Superficie : _____ Nombre d'étages _____

Finition extérieure du bâtiment projeté :

Murs (matériau) : _____ Toit (matériau) : _____

Construction accessoire annexée* projetée avec le permis de construction :

Garage annexé ☐ Abri d'auto annexé ☐ Balcons ☐ Dimensions _____

***Pour tout bâtiment accessoire ou construction non annexée à la maison, veuillez remplir le formulaire adéquat.**

Étape 8 : Documents à fournir à la municipalité

1) Plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre qualifié, indiquant la localisation du bâtiment par rapport aux lignes de terrain ☐

2) Plans et devis de la construction projetée ☐

3) Un certificat de localisation réalisé par un arpenteur-géomètre doit être émis à la Municipalité dès que les fondations du bâtiment sont en place ☐

4) En zone inondable seulement :

En zone inondable 20-100 ans, le plan d'implantation mentionné ci-haut doit être accompagné d'une cote d'eau et d'une lettre de conformité de l'arpenteur-géomètre ☐

5) En zone agricole seulement:

En zone agricole, la demande doit être accompagnée d'une autorisation écrite ou une déclaration de la CPTAQ ☐

Étape 9 : Signature du propriétaire ou du mandataire autorisé*

Signature: _____ Date : _____

Notez que la Municipalité détient 30 jours pour émettre un permis. Coût du permis : 40\$

Délai de validité du permis : 1 an à partir de la réception du permis.

*Le permis doit être signé par le propriétaire. Si le signataire du permis est une autre personne que le propriétaire, une procuration signée par le propriétaire doit être jointe à la demande de permis.

À l'usage de la Municipalité

Date de réception de la demande : _____

Signature _____